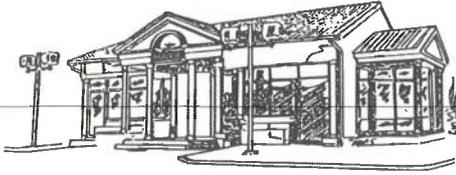


MAIRIE de CUGURON



31210

Tél. : 05.61.95.35.75

Attestation de non-contestation de conformité

Commune de Cuguron
PC n° 3115806CQ009 du 21/07/2006

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 462-10,
Vu le permis de construire délivré le 07/02/2007, sous n°3115806CQ009 et portant sur l'édifice d'un bâtiment de gavage de canards,
Considérant que le constructeur a certifié la conformité au permis par une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT),
Considérant que la DAACT n'a fait l'objet d'aucune contestation par le maire dans le délai réglementaire,
Considérant que passé ce délai, l'autorité compétente est réputée n'avoir pas contesté la conformité des travaux et le demandeur peut obtenir une attestation de non contestation de la conformité de la construction,
Vu la demande présentée en date du 06/01/2022 par laquelle le demandeur sollicite la délivrance d'une attestation de non contestation de la conformité de la construction,

ATTESTATION

Article 1^{er} : Il est attesté de la non-contestation de la conformité de la construction désignée ci-dessus.

Article 2 : La présente attestation sera notifiée au demandeur.

Article 3 : La présente attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Cuguron le 06/01/2022

Le maire,
Christine SANTAMARIA

